

News Release

Communiqué

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 050

Le 6 mars 1989

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ANNONCE DE
NOUVELLES LISTES DE MARCHANDISES D'EXPORTATION
CONTRÔLÉE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé qu'il recommandera au Cabinet des mesures qui simplifieront le système canadien des contrôles à l'exportation, ajouteront l'Afrique du Sud à la Liste de pays visés par contrôle, et supprimeront de cette Liste les neuf pays du Pacte de Varsovie de même que le VietNam et la Corée du Nord.

L'ajout de l'Afrique du Sud à la Liste de pays visés par contrôle (LPVC) signifie que le Canada pourra exercer un contrôle sur l'exportation de tous les produits de haute technologie à destination de ce pays, y compris les ordinateurs, les logiciels, le matériel de télécommunications, les aéronefs, les hélicoptères, et les véhicules à quatre roues motrices. En prenant cette mesure, le gouvernement du Canada agit conformément aux accords réalisés aux réunions des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth.

M. Clark a aussi annoncé que les neuf pays du Pacte de Varsovie de même que le VietNam et la Corée du Nord seraient retirés de la LPVC, afin de réduire les contraintes gênantes dont souffre le commerce avec ces pays. Cette mesure vise à faciliter les échanges de marchandises non stratégiques", a dit M. Clark.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada